

# Brevet Professionnel Carreleur-Mosaïste (BP Carreleur-Mosaïste)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Lire et interpréter tous documents techniques (plans, descriptifs, croquis...).
- Établir le mode opératoire nécessaire à l'exécution de son ou ses ouvrages.
- Organiser son poste de travail en appliquant les règles de sécurité.
- Utiliser correctement les outils et machines en se référant à ses connaissances technologiques.
- Réaliser et conduire à bonne fin les travaux de sa compétence.
- Posséder les notions technologiques sur les corps d'état avec lesquels son travail le met en rapport.
- Participer à la réponse d'un dossier d'appel d'offre.
- Prendre les initiatives correspondant à son niveau de qualification (gérer une équipe sur un chantier).
- Établir un devis.
- Effectuer un quantitatif de matériaux.
- Réceptionner, stocker, suivre les matériaux.
- Précision, habileté manuelle, et un certain sens artistique, sont les qualités du carreleur mosaïste. C'est lui qui habille la pièce en posant des carreaux de céramique, des mosaïques décoratives ou des dallages. Pour cela, il utilise des matériaux divers (le grès, les terres cuites, les céramiques, le plastique...).

## Entreprises d'accueil

DSL (42800 Rive-de-Gier) ; Lumia Carrelage (42420 Lorette) ; Yildiz et Frères (42152 Saint-Chamond) ; Lauria (42740 Saint-Paul-en-Jarez) ; As 2 Carreaux (42320 La Grand-Croix) ; Vito (42000 Saint-Etienne) ; Karim Marion (69440 Chabanières) ; EURL Canale Philippe (42275 Saint-Priest-en-Jarez) ; Yohan Charles Carrelages (42152 Saint-Chamond) ; Machabert (42800 Rive-de-Gier)...

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Obtention du CAP Carreleur-Mosaïste.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
45023316	31216

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications).

### Durée de la formation

800 heures (sur 2 ans).  
Démarrage en août.

### Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

En moyenne :  
1 semaine en UFA,  
2 semaines en entreprise.  
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.  
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée Notre-Dame des Collines

6 rue Ferdinand Buisson  
42800 RIVE-DE-GIER  
04 77 75 01 78  
apprentissage@notredamedescollines.com  
www.scolaire-collines.com/lycee/pole-batiment/

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Expression Française et ouverture sur le Monde
	Mathématiques
	Sciences-Physiques
	Arts appliqués et cultures artistiques
	EPS
	Anglais
Matières professionnelles	Enseignement professionnel : - Etude et préparation du chantier - Réalisation d'ouvrage - Suivi de chantier
	Enseignement Technologique
	Prévention Santé Environnement (PSE)

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>E1 : Epreuve technologique</b> • Etude et préparation d'un chantier • Réalisation d'un projet esthétique et décoratif	4 3	Ponctuel Ponctuel	Ecrit Ecrit
<b>E2 : Réalisation d'ouvrages et mise en oeuvre de motifs décoratifs</b>	8	Ponctuel	Pratique
<b>E3 : Suivi des ouvrages réalisés en entreprise</b>	2	CCF	Pratique
<b>E4 : Mathématiques</b>	1	Ponctuel	Ecrit et Pratique
<b>E5 : Sciences Physiques et Chimiques</b>	1	Ponctuel	Ecrit et Pratique
<b>E6 : Expression française et ouverture sur le monde</b>	3	Ponctuel	Ecrit
<b>E7 : Langue Vivante</b>	1	CCF	Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

### Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2020	2019	2018
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	92%	96,69%	97,26%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	95%	91,89%	89,20%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	88%	82,24%	80,73%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	80%	60%	68,75%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	75%	-	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>44%</b>	<b>70%</b>	<b>82%</b> <b>(dont taux de poursuite d'étude)</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>	
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>87%</b>	<b>88%</b>

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Bac Pro Aménagement et Finitions du Bâtiment.
- BTS Finitions, Aménagement des Bâtiments : conception et réalisation.

### Débouchés professionnels :

Le professionnel travaille dans des entreprises spécialisées dans le carrelage, des entreprises de revêtement de sols et de murs, des entreprises de maçonnerie voire de plâtrerie ou de peinture. En brevet professionnel, il a pu acquérir toutes les techniques de pose des carreaux, mais aussi des connaissances scientifiques en résistance des matériaux, en isolants thermiques, en acoustique ou en électricité, sans oublier la gestion de chantier pour être capable d'organiser les travaux et de diriger une équipe.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 600 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particulier :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

## Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : STAS : M5 (Saint-Etienne Rive-de-Gier), Lignes 46, 57, 57 + Cars du Rhône : Ligne 145 -> Oullins Ligne 742 -> Mornant.
- Transports scolaires : Gare routière : Saint-Etienne Métropole / Vienne Agglo (Isère/Rhône) / CC Pays du Mornantais (Rhône).
- Gare SNCF Rive-de-Gier (Lyon <-> Givors <-> Rive-de-Gier <-> Saint-Chamond <-> Saint-Etienne).

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

- Réseau d'établissements professionnels catholiques de la vallée du Gier

### • Restauration

- Cantine / self sur place  
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

- 1 plateau technique réservé au carrelage et à la mosaïste.
- 2 salles informatiques.
- Salles équipées d'ordinateur, vidéoprojecteur, réseau internet.
- CDI.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée Notre-Dame des Collines

6 rue Ferdinand Buisson  
42800 RIVE-DE-GIER  
04 77 75 01 78  
apprentissage@notredamedescollines.com  
www.scolaire-collines.com/lycee/pole-batiment/

## CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
cfa@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026